

DE L'ÉCRIT À L'ORAL ET DE L'ORAL À L'ÉCRIT ESQUISSE D'UNE GRAPHÉMATIQUE

Alain DESCHAMPS
Université Paris VII

Résumé : Pour mettre en évidence la cohérence d'un système orthographique et les liens qui unissent la graphie et la phonie, il faut d'abord définir les différentes composantes de l'écrit et de l'oral avec leurs unités respectives. Différents systèmes de règles permettent ensuite le passage d'une composante à la suivante. En anglais par exemple, le passage de l'écrit à l'oral peut être présenté de façon assez simple, alors que le passage inverse s'avère malheureusement plus complexe et moins prévisible. Cette base théorique peut permettre une discussion de l'approche de la didactique des langues étrangères en liaison avec celle du français langue maternelle.

Dès qu'on aborde l'enseignement d'une langue vivante (maternelle ou étrangère), surgit le problème de la place respective de l'écrit et de l'oral dans la définition du contenu et des méthodes pédagogiques. La relation entre ces deux composantes est rarement abordée de front et, dans le cas des langues étrangères, il est souvent noté que l'introduction de l'écrit entraîne en général une régression nette de la prononciation.

Confronté à une tâche nouvelle, l'apprenant a tendance à faire appel aux procédures de passage de l'écrit à l'oral qu'il a pu acquérir dans sa langue maternelle. Faute d'une connaissance suffisante des procédures correspondantes dans la langue étrangère étudiée, le lien systématique entre l'écrit et l'oral lui reste inaccessible, d'où souvent le recours à des processus déjà intériorisés lors de l'acquisition de la lecture en langue maternelle, qui sont évidemment différents de ceux qui sont requis dans la langue de référence.

La connaissance de ces procédures de transfert spécifiques est également indispensable lors du passage de l'oral à l'écrit (dictée ou expression écrite) afin d'éviter la production d'orthographe tout à fait déviantes par rapport au système graphique de la langue vivante étudiée.

Je présenterai dans une première partie une conception globale de l'ensemble du système phonique et graphique qui repose sur une représentation en deux sous-systèmes à deux composantes chacun. Cet ensemble à quatre composantes permet de donner un statut aux règles qui régissent le passage de l'écrit à l'oral et de l'oral à l'écrit.

Prenant en compte le cas de l'anglais, j'esquisserai les grandes lignes d'une phonographématique qui permet un passage relativement simple de l'écrit à l'oral (une grammaire du lecteur). Je montrerai ensuite pourquoi il n'y a pas symétrie

complète dans la relation entre la graphie et la phonie, le passage de l'oral à l'écrit posant beaucoup plus de problèmes que le passage inverse.

Il sera ensuite possible de poser quelques questions sur les problèmes liés à l'enseignement respectif de l'écrit et de l'oral dans le domaine des langues vivantes et à l'enseignement du français langue maternelle. Il est bien entendu qu'il ne peut s'agir de prétendre enseigner ce système dans son intégralité.

1. PROPOSITION DE REPRÉSENTATION DE L'ENSEMBLE DU SYSTÈME GRAPHIQUE ET PHONIQUE

Ayant déjà remis en question à plusieurs reprises le mythe de l'incohérence de l'orthographe de l'anglais ou au moins de son inadaptation (encore soulignée dans WELLS 1990), j'ai été amené à proposer pour le système graphique et phonique une représentation à quatre composantes sur le modèle du système phonologie/phonétique de la grammaire générative (cf. DESCHAMPS 91a, 91c). Il ne s'agit évidemment pas de prétendre que l'orthographe de l'anglais fonctionne avec la rigueur d'un système phonographique de type alphabet phonétique. Il s'agit de montrer qu'elle offre une représentation assez fiable de la prononciation, pour peu qu'on mette en évidence les règles qui relient la graphie à la phonie.

Ce système à quatre niveaux :

graphique graphématique phonologique phonétique,
suppose que chaque composante possède un système d'unités distinctes et que chaque composante est reliée à la composante adjacente (ou aux composantes adjacentes) par un système de règles. Ces règles peuvent être formalisées sur le modèle des règles phonologiques :

$$A \Rightarrow B / X - Y$$

(A se réécrit ou se lit B dans un contexte X A Y).

1.1. La détermination des unités

Les unités de la composante graphique (lettres) sont les symboles utilisés dans l'écriture pour transcrire les mots, s'il s'agit d'une écriture alphabétique (latine, grecque, cyrillique ou autre).

Les unités de la composante graphématique (graphèmes) sont d'abord les différentes séquences de lettres utilisées pour représenter un phonème (phonographèmes). Un graphème peut se composer d'une seule lettre ou de plusieurs. En dehors de ce type de graphèmes, il en existe d'autres qui seront pris en compte plus loin (morphographèmes et graphèmes idéographiques).

Les unités phonologiques (phonèmes) sont celles que la phonologie représentent actuellement sous la forme d'une matrice de traits pertinents et qui vont permettre de générer les sons de la langue.

Les unités phonétiques (sons), dérivées des précédentes, peuvent être décrites acoustiquement. Déterminées par les méthodes traditionnelles de la phonétique (paires minimales...), elles peuvent être symbolisées par le recours aux notations phonétiques.

Si on applique cette représentation au français, on voit que les unités graphiques sont les 26 lettres de base de l'alphabet, auxquelles il faudrait ajouter les lettres porteuses d'un accent quand celui-ci donne une valeur différente au signe utilisé. Ainsi, <è>, <é>, <ê> vont être pris en compte mais <î> ou <à> peuvent être laissés de côté. On peut considérer, en faisant abstraction des majuscules, que le français utilise entre 30 et 35 lettres selon le nombre de lettres accentuées retenues.

A l'autre extrême, le système phonétique de notre langue est en général estimé entre 30 et 35 unités, avec discussion possible sur le nombre de voyelles (entre 10 et 15) et de nasales.

Pour les phonèmes, on peut avancer qu'ils recoupent en gros les unités phonétiques avec élimination possible des voyelles nasales et des semi-voyelles qu'on peut dériver des voyelles orales par des règles phonologiques.

C'est dans la composante graphématique que la recherche des unités s'avère la plus délicate ; leur nombre va en effet dépendre du degré de précision cherché. CATACH (1986) estime que, pour le français, ce nombre peut varier de 33 à plus de 130 selon qu'on prend en compte les graphèmes de base (archigraphèmes) ou la totalité du système, y compris les graphèmes très rares des mots étrangers. Elle estime qu'un chiffre moyen autour de 70 donne une très bonne approximation de la composante graphématique du français. Ces graphèmes vont inclure les 26 lettres de base de l'alphabet + les lettres accentuées utilisées en français (unités monographiques) plus les digraphes et trigraphes. Ces graphèmes peuvent correspondre à une seule unité phonétique (<b, t, a, i, é, û, l, qu, gu, ss, an, en, au, ill, eau...>) ou plus rarement à une séquence phonétique (<oi, oin,...>). Dans le dernier cas, il s'agit en général de graphèmes di ou trigraphiques, un seul graphème monographique (<x>) peut représenter plusieurs phonèmes ([ks] ou [gs]). Dans certains cas, on notera que parmi les graphèmes qui correspondent à un phonème unique, la correspondance n'est pas forcément univoque. Ainsi, le <s> va donner selon les cas [s] ou [z] et le <g> va se lire [g] ou [ʒ] mais, dans tous les cas il s'agira d'un phonème unique et non d'une séquence comme pour <oi> = [wa].

Selon que l'on tend à l'exhaustivité ou à une représentation plus fonctionnelle, le nombre de graphèmes sera variable. Ainsi, se posera la question de l'intégration dans la liste du <ea> de *break* ou *sweat* (prononcé à la française [ɛ] ou [i]), du <ñ> de *cañon*, du <aw> de *crawl*... La fréquence d'emploi de chaque graphème ainsi que son caractère autochtone ou au contraire étranger vont jouer un rôle dans sa prise en compte. Quel que soit le nombre de graphèmes retenus pour le français, il est à noter qu'il est toujours très supérieur (entre 2 et 3 fois) au nombre d'unités des autres composantes. À l'évidence, dans le sens du passage de l'écrit à l'oral on aura, en simplifiant, un phénomène de rétrécissement avec plusieurs graphèmes pour un même phonème. Mais, de l'oral vers l'écrit, c'est le phénomène inverse qui va jouer avec la complexification liée aux différentes orthographe possibles pour un même phonème. Je reviendrai plus loin sur cette dissymétrie fondamentale. Ceci ne signifie pas qu'il n'y a que des relations simples, le même graphème aura souvent plusieurs correspondants phonétiques différents, selon le contexte ou indépendamment, et il en va de même dans le sens oral/écrit.

Il faut également noter que les graphèmes ne jouent pas forcément toujours le même rôle. En plus de ceux que nous venons de définir (phonographèmes), il existe des graphèmes qui ne servent qu'à fournir des indications morphologiques (morphographèmes ou morphogrammes) ; c'est le cas notamment de la plupart des désinences flexionnelles (<s> de pluriel ou <ent> de 3ème personne du pluriel en français). Leur rôle est purement graphique et ils ne correspondent pas à des unités phonologiques. Il convient donc de définir par des règles contextuelles quels sont les graphèmes qui sont dans ce cas. On notera que de tels graphèmes ont un rôle beaucoup moins important en anglais où les désinences sont presque toujours prononcées.

Enfin, il existe dans les systèmes d'écriture des symboles qui ne peuvent se lire que globalement comme des idéogrammes et qui n'indiquent aucune correspondance avec une quelconque séquence phonique. C'est notamment le cas des chiffres et des nombres (5, 8, 1000...), des abréviations *M.*, *Melle*, *etc.*, *SVP*..., des signes de ponctuation ou des signes qui ne comprennent pas exclusivement des lettres de l'alphabet (n° , &, *, =...). En effet, rien ne permet, si on l'ignore, de relier <6> à la suite phonique [sis] ou <n°> à [numéro], il s'agit de notations purement conventionnelles non décodables. Dans tous les cas, ces graphèmes peuvent être écrits en tout lettres au moyen de graphèmes phonographiques (*six* ou *numéro*).

1.2. Les règles de transfert

Une fois déterminé le système d'unités correspondant à chacune des quatre composantes, il faut ensuite énoncer les règles qui permettent le passage d'une des composantes à la suivante :

- Les règles orthographiques permettent de générer les séquences graphiques licites dans un système graphique donné. Un lecteur du français sait intuitivement qu'a-priori certaines suites sont interdites et ne peuvent se trouver à la limite que dans des mots étrangers.
- Les règles phonographématiques ou plus simplement graphématiques permettent le passage de l'écrit à l'oral et de l'oral à l'écrit. Elles seront données soit sous la forme de correspondances directes <av> = [o], soit plus fréquemment sous forme de règles contextuelles nécessaires pour traiter, par exemple, la lecture de <s> (initial, intervocalique, préconsonantique, postsonantique ou final) ou de <an> (final, devant consonne ou devant voyelle). Ces diverses règles permettent de transformer les séquences graphiques en séquences phoniques et réciproquement. Les morphographèmes seront aussi à prendre en compte dans ces règles afin que soient déterminés les cas où une séquence graphique n'a pas de contrepartie phonique.
- Les règles phonologiques permettent à partir d'une représentation phonologique abstraite d'expliquer les prononciations réellement attestées avec les variantes dialectales ou idiosyncratiques. À l'inverse, à partir de l'extrême diversité des suites phoniques existantes, elles permettent de proposer une représentation unificatrice plus théorique.

Ces différentes règles vont donc fonctionner, soit exclusivement dans l'oral ou dans l'écrit, soit comme procédures de transfert entre l'écrit et l'oral. Les diverses compétences reconnues traditionnellement à un locuteur (compréhension et production écrites ou orales) reposent sur la combinaison de ces systèmes de règles.

On peut pour récapituler représenter l'ensemble du système dans le tableau suivant :

COMPOSANTES

	écrite		orale	
graphique	graphématique	phonologique	phonétique	
lettres	graphèmes	phonèmes	sons	

RÈGLES

↔ orthographiques ↔ graphématiques ↔ phonologiques ↔

Une fois posé ce cadre de référence, il devient possible de ne prendre en compte que les deux composantes (graphématique et phonologique) qui sont en jeu dans le passage de l'écrit à l'oral et de l'oral à l'écrit, afin de mettre en évidence la relative cohérence des deux transferts et les règles principales qui les sous-tendent. C'est l'anglais qui nous servira à présenter cette étude.

2. LA COHÉRENCE DU SYSTÈME ORTHOGRAPHIQUE DE L'ANGLAIS

Nous n'allons pas revenir dans cette étude sur la prétendue incohérence de l'orthographe anglaise, nous allons au contraire essayer d'illustrer ce qu'elle peut avoir de systématique et la façon dont peut se représenter la grammaire du lecteur. Comme il s'agit de prendre en compte le passage de la composante graphématique à la composante phonologique, nous aurons besoin d'indiquer :

- quel système phonologique nous utilisons,
- quel système graphématique va être pris en compte,
- quelles seront les règles graphématiques nécessaires.

Il ne s'agira pas d'entrer dans le détail d'études plus complètes déjà présentées par ailleurs (DESCHAMPS 1989, 1991a, 1991c) mais seulement de faire voir la structure de l'ensemble et sa systématisme.

2.1. Le système phonologique de l'anglais

Dans le système phonologique de l'anglais, les consonnes posent peu de problèmes, elles correspondent à quelques exceptions près aux unités phonétiques présentées en tête de tout manuel scolaire. En revanche, on ne peut se contenter de ramener le système des voyelles aux diagrammes utilisés habituellement (voyelles simples et diphtongues).

On constate que les voyelles fonctionnent phonologiquement comme un système à deux sous-ensembles, voyelles brèves et voyelles longues (ou voyelles entravées et voyelles libres selon la terminologie utilisée maintenant par GUIERRE dans ses communications). Ce double système correspond aux 5 voyelles écrites et chaque voyelle des deux séries est modifiée devant un < r > prononcé ou non. Sans que soit indiqué l'ensemble des transcriptions phonétiques, un tableau avec

des exemples monosyllabiques peut permettre de se faire une idée des valeurs possibles pour chaque voyelle écrite :

	/V/	/V + R/	/V/	/V + R/
<a>	<i>cat</i>	<i>car (t)</i>	<i>rate</i>	<i>rare</i>
<e>	<i>bed</i>	<i>her (d)</i>	<i>cede</i>	<i>mere</i>
<i>	<i>fit/</i>	<i>fir (m)</i>	<i>five/</i>	<i>fire/</i>
<y>	<i>pyx</i>	<i>myrrh</i>	<i>byte</i>	<i>lyre</i>
<o>	<i>cot</i>	<i>fgr (k)</i>	<i>rope</i>	<i>more</i>
<u>	<i>bug/put</i>	<i>fur (l)</i>	<i>mute</i>	<i>pure</i>

On voit dans le tableau les correspondances qui existent entre les voyelles écrites et les voyelles phonétiques. Les autres voyelles longues de l'anglais présentes dans *boy*, *cloud* et *flower* ne sont jamais représentées par des voyelles monographiques.

2.2. Le système graphématique

En face des unités phonologiques définies ci-dessus, le système graphématique est beaucoup plus complexe, il comporte un minimum de 70 graphèmes pour la plupart monographiques ou digraphiques. Pour les consonnes, on y trouvera toutes les consonnes de l'alphabet sauf le <q> qui est normalement toujours suivi de <u> et un certain nombre de digraphes et de trigraphes <ss, sc, ck, dg, sh, ch, dj, th, ph, rh, tch, sch...>. Les consonnes géminées <tt, nn...> sont comptées comme deux consonnes successives et non comme des digraphes (sauf <ss>). Pour les voyelles, en plus des 6 voyelles monographiques de l'alphabet, on trouve tout un ensemble de digraphes presque toujours associés à des voyelles longues phonologiques (<ai, ay, ee, ea, au, aw, ou, ow, eu, ew...>)... Ces digraphes ont la forme V + V ou V + w mais les séquences de la forme i + V et u + V constituent presque toujours des suites de voyelles distinctes et ne peuvent être traitées comme des digraphes. Ce sera aussi le cas pour les suites en <ao, eo et oe>. Cette première distinction nous permet de traiter comme des graphèmes uniques les deux voyelles de *mail*, *crown* ou *bee*, mais pas celles de *lion*, *dual* ou *ruin* qui seront toujours disjointes.

2.3. Les règles graphématiques

Pour le passage de l'écrit à l'oral, nous aurons besoin d'énoncer un certain nombre de règles graphématiques. Ces règles vont devoir s'appliquer principalement à :

- la structure morphologique du mot (découpage en préfixes, suffixes, désinences flexionnelles et radical) afin d'expliquer la différence de prononciation entre *buses* et *muses* et entre *ballot* et *baller*, mots qui sont tous réguliers ;
- l'accentuation du mot (traitée systématiquement par GUIERRE, 1984 et 1987 et FUDGE 1984), qui permet de placer l'accent primaire et l'accent secondaire s'il y a lieu, et de déterminer les syllabes inaccentuées. Les principes généraux de l'accentuation anglaise reposent avant tout sur la détermination de la partie accentuable du mot («*stressable portion*» de FUDGE, celle qui peut porter l'accent primaire). Le système de règles de GUIERRE, fondé sur la morphologie et la graphie a un rendement qui dépasse les 90 % ;

- la prononciation longue ou brève des voyelles accentuées. Les digraphes ont normalement une valeur phonétique fixe, indépendante du contexte et il suffit d'un tableau de correspondance (DESCHAMPS 1992b). Les voyelles monographe dépendent de règles contextuelles qu'il faut énoncer avec leur champ d'application. Une dizaine de règles suffit pour traiter l'ensemble des cas possibles (cf. DESCHAMPS 1989). À titre d'exemple, on peut rendre compte des voyelles monographiques des monosyllabes anglais à l'aide de trois règles seulement : la voyelle est longue en finale (facultativement suivie d'un <e> muet, *so, die* et devant consonne + <e> final, *five, rate, theme* ; la voyelle est brève devant une consonne finale ou plusieurs consonnes : *not, think, strength, fence*. Ces règles contextuelles reposent sur l'examen du nombre «phonographématique» des consonnes qui suivent la voyelle accentuée et certaines précisions complémentaires vont s'avérer nécessaires. Ainsi il faudra poser que <sh> vaut toujours deux consonnes alors que <ch, thou ph> sont équivalents à une seule ; la voyelle qui précède <sh> sera donc toujours brève.

Il faudra également indiquer les règles de lecture des consonnes et celles des voyelles inaccentuées pour que le système soit donné dans son intégralité.

Ces études s'appuient toutes sur un corpus très important, à savoir les 43 000 noms communs de l'*English Pronouncing Dictionary* de D.JONES. Rapportées à l'ensemble, les règles de lecture des voyelles ont un rendement supérieur à 90 % et les règles accentuelles ont un pourcentage approchant. Ces différentes données phonologiques et graphématiques nous permettent donc de donner une forme phonique à une séquence écrite quelconque avec un minimum de risques d'erreur. Il ne s'agit nullement de prétendre que les règles graphématiques sont des règles simples et faciles à enseigner. Comme les règles phonologiques, elles sont propres à chaque langue et présentent une très forte cohérence interne.

3. LE PASSAGE DE L'ORAL À L'ÉCRIT

Ce système de règles est également à prendre en compte lors du passage de l'oral à l'écrit mais, comme nous l'avons déjà signalé, il n'y a pas symétrie entre les deux procédures.

La raison principale de cette absence de symétrie tient à la différence du nombre d'unités. En passant des phonèmes aux graphèmes, on a au minimum deux fois plus d'unités. De ce fait les phonèmes auront le plus souvent plusieurs représentations graphiques régulières possibles (jusqu'à une dizaine pour certaines voyelles longues). Si on prend l'exemple du [i:], on constate qu'il peut correspondre à <e, ea, ee, ei, ie, i> : *be, beat, seen, seize, niece, pique*... Certains paramètres contextuels vont venir restreindre le champ des possibles (voyelle finale, ou suivie d'une consonne, voyelle devant un [l] ou [r], voyelle devant une autre voyelle...). Dans chaque cas l'anglais utilisera préférentiellement telle ou telle solution. Ainsi pour transcrire [meil] on pourra avoir aussi bien *male* que *mail* avec des chances semblables mais pour transcrire le [i:] la solution régulière en <eCe> n'est pratiquement jamais retenue et le choix se fera surtout entre <ea> et <ee> : *reed* et *read* plutôt que *rede* ou *nied*. Les considérations statistiques et analogiques vont donc jouer un rôle capital dans le choix des orthographe possibles.

Les correspondances ne vont pas toujours dans le sens de plusieurs graphèmes pour un phonème on constate par exemple que [i] et [ai] vont avoir très majoritairement la même graphie en <ɪ> (*rigid et pilot*) et qu'il est très rare de transcrire autrement ces deux phonèmes (en dehors des quelques mots en <-igh>).

D'autres problèmes vont surgir avec les syllabes inaccentuées, la voyelle réduite phonétique majoritaire (schwa) pouvant renvoyer à toutes les voyelles écrites.

Ces quelques exemples montrent que la réversibilité des règles graphématiques ne suffit pas pour orthographier avec certitude un mot phonétique. Autant il est simple de mesurer le rendement des règles phonographématiques, autant il est difficile de parler de règles dans le passage inverse. On aura à faire une étude des possibles correspondant aux diverses solutions attestées pour un transfert quelconque avec leur probabilité d'occurrence. Une étude, présentée au colloque de Villeteuse (1992) et portant sur les 4 000 monosyllabes répertoriés dans le Jones (DESCHAMPS 1993 à paraître) a mis en évidence des échelles de probabilité parmi les solutions possibles (certaines sont régulières mais très peu probables, d'autres très fréquentes). Une grande partie du travail sur le transfert systématique de l'oral à l'écrit reste à faire.

4. PERSPECTIVES DIDACTIQUES

La recherche de règles de transfert entre l'écrit et l'oral et entre l'oral et l'écrit amène à se poser quelques questions.

La première concerne la validité des règles dégagées, qui peuvent n'avoir de valeur que pour les spécialistes, ou peuvent au contraire s'appliquer dans le premier cycle et le second cycle de l'enseignement secondaire et dans le supérieur. Il va de soi qu'on ne peut envisager de la part de l'élève une conceptualisation de toutes ces règles de transfert, ce qui ne veut pas dire qu'il faille se priver d'une explicitation minimale du système simplifié.

Des études récentes (DESCHAMPS 1991b, 1992b) ont montré que, parmi les mots de base du vocabulaire anglais (et notamment le programme officiel des 1 800 mots du premier cycle du secondaire), les monosyllabes et les préfixés ou suffixés à radical monosyllabique occupent une place prépondérante. Comme ces mots peuvent être traités à l'aide des trois règles majeures mentionnées plus haut, il serait dommage de ne pas les utiliser comme introduction aux régularités orthographiques de l'anglais, ne serait-ce que pour faire prendre conscience très tôt aux élèves de l'existence de deux séries de voyelles.

Il ne s'agit évidemment pas de donner des systèmes complets de règles formalisées, mais de montrer par des exemples l'existence de régularités généralisables. Cette distribution peut être d'abord illustrée par des oppositions comme *rat / rate* et *her / here*, avant d'être complétée par des exemples comme *be* ou *so* et par les valeurs des digraphes les plus fréquents (<ou/ow, ea, ai, ee, au/aw, oo>). Il faudra bien signaler les mots irréguliers (surtout les mots grammaticaux très utilisés), afin d'éviter que l'exception, par sa fréquence, ne devienne le modèle analogique. Ainsi, *to* et *do* ou *where* et *there* risquent de masquer la régularité de

here ou de *so* et *no*. De même, l'irrégularité de *have*, *are*, *give* ou *gone* devra être soulignée. Des exercices de lecture de mots réguliers (même pris hors programme) peuvent être envisagés afin de bien mettre en évidence la systémativité.

Le calcul du pourcentage de mots irréguliers dans la liste officielle du vocabulaire du premier cycle du secondaire montre que la sensibilisation aux règles graphématiques se justifie dès le début de l'apprentissage de l'anglais, même à l'école primaire (cf. HALFF 1991). Dans le même temps, il ne sera pas inutile de montrer dans l'autre sens que les phonèmes (surtout vocaliques) peuvent être transcrits régulièrement de différentes manières. Il ne serait peut-être pas superflu d'indiquer que de telles règles existent aussi en français (*mer, maire, mère...*) mais qu'elles sont différentes de celles de l'anglais. On notera qu'en français l'opposition entre [ɔ] et [o] (exemple suggéré par G. DUCANCEL) relève de règles contextuelles assez complexes : [o] en syllabe fermée non-finale (*sot, saut, métro...*), [ɔ] en syllabe fermée non-finale (*sortie, polka, option...*), ou finale terminée par deux consonnes (*morte, colt, docte...*), alternance des deux voyelles dans les autres contextes (*sotte et saute, botté et beauté, notre et nôtre...*), sauf devant [z] (*rose, pose...*) ou [r] (*port, maure...*). Dans le sens de la dictée, les critères lexicaux permettront souvent de trancher entre <o> , <au> et <eau> pour l'orthographe (*saut/saute, sot/sotte, chevaux/cheval ou beau/belle*). On voit que les problèmes de transfert sont souvent similaires dans les deux langues, même si les règles sont différentes. Une fois encore, c'est le statut du français et d'une approche comparative dans les cours de langue vivante qu'il convient de préciser. La comparaison explicite peut servir à mettre en garde les apprenants contre l'utilisation de procédures calquées sur le français et non-applicables à l'anglais, aussi bien pour l'oralisation que pour la transcription.

Certaines autres règles concernant les mots plus longs pourront être introduites plus tard, une fois que l'élève commence à entrevoir certains aspects des régularités accentuelles. Dans le second cycle du secondaire et dans le supérieur, il est possible d'aller beaucoup plus loin et de faire pratiquer systématiquement les règles les plus rentables.

Le deuxième problème posé par les études de graphématique concerne la disjonction entre l'apprentissage de l'écrit et celui de l'oral. Il est généralement admis qu'on commence une langue vivante par l'étude de l'oral bien avant d'aborder l'écrit. Or une telle position n'est plus aussi évidente si l'écrit est utilisé dès le début comme représentation assez régulière de la forme phonique des mots, ce qui permettra d'éviter la disjonction entre les deux formes et de traiter l'élément lexical comme un tout. Il semble normal qu'un enfant cherche comment un mot s'écrit quand il l'entend prononcer. Faute d'éléments suffisants, il est obligé de recourir aux règles du français, qui ne conviennent, pas au lieu de commencer à entrevoir et à assimiler le système propre de l'anglais.

L'intérêt d'un début de formalisation des règles de lecture est d'autant plus grand que, très souvent, les mots seront lus avant d'être entendus ou ne seront jamais entendus. On peut penser que l'apprenant va dans tous les cas se proposer une prononciation hypothétique du mot nouveau. Il est souhaitable de prendre en compte l'idée d'un apprentissage simultané des deux formes du lexème, l'ordre traditionnel oral / écrit ne faisant que retarder le passage à l'oralisation en coupant

les ponts entre les deux formes et en renforçant l'idée déjà trop répandue de l'incohérence du système graphique de l'anglais comme de celui du français.

On peut se demander s'il n'est pas dommage de se priver des perspectives offertes par le lien existant entre la graphie et la prononciation. Il appartiendra aux spécialistes de la didactique des langues vivantes de prendre position sur ces données et d'en tirer des conclusions sur leurs éventuelles applications

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BLANCHE-BENVÉNISTE C. et CHERVEL A. (1969 - réédition 1974) : *L'orthographe*, Paris, Maspéro
- CATACH N. (1978 - réédition 1982) : *L'orthographe*, Paris, P. U. F., coll. «Que sais-je ?» n° 685.
(1986) : *L'orthographe française : traité théorique et pratique*, Paris, Nathan-Université
- DESCHAMPS A. (1989) : «Les règles de lecture des voyelles anglaises accentuées». In : M. Cling, & J. Humbley (eds) : *4ème colloque d'avril sur l'anglais oral*. Université de Paris-Nord, CELDA, pp. 123-146.
(1991a) : «Le lexique : de l'orthographe à la phonétique : les fondements d'une phonographématique de l'anglais». In : «*Structures lexicales et structures grammaticales*», Actes de l'atelier de linguistique du congrès de la SAES 1988 à Besançon. Saint-Etienne, CIEREC, TRAVAUX N° LXXI, pp; 31-49.
(1991b) : «Enseignement précoce de l'anglais : de la graphie à la phonétique». In : «*Les langues vivantes à l'école élémentaire*», Actes du colloque de l'INRP de juin 1990. C. Luc éd, Paris, INRP, pp. 113-124.
(1991c) : «From Spelling to Sound : English Graphematics as a Help to Vocabulary Acquisition». In : «*Vocabulary and Applied Linguistics*». P. Arnaud & H. Béjoint eds, MacMillan, London, pp. 182-195.
(1992a) : «Traitement graphématique des séquences vocaliques accentuées de l'anglais écrit». In : «*L'ordre des mots, domaine anglais*». Actes de l'atelier de linguistique du 29ème congrès de la SAES (Toulouse, 1989), Université de Saint-Etienne, CIEREC, travaux LXXVI, pp. 79-96.
(1992b) (à paraître), «Les applications didactiques des règles phonographématiques». In : *5ème colloque d'avril sur l'anglais oral*, M. Cling & J. Humbley eds, CELDA, Université de Paris-Nord, 13 p.
(1993) (à paraître), De l'anglais oral à l'anglais écrit : étude des paramètres d'une grammaire du scripteur. In : *Actes du 6ème colloque d'avril de Villeteuse*.
- FUDGE E; (1984) : *English Word-Stress*, London, Allen & Unwin.
- GUIERRE L. (1979) : *Essai sur l'accentuation en anglais contemporain*. Thèse de Doctorat d'État, Université Paris VII.
(1984) : *Drills in English Stress-Patterns*. 4th edition (completely revised), Paris, A. Colin-Longman.

HALFF W. (1991) : «Approches du système oral de l'anglais». In : «*Les langues vivantes à l'école élémentaire*», Actes du colloque de l'INRP de juin 1990. C. Luc éd. Paris, INRP, pp. 125-131

JONES D; (1917) : (12ème édition 1963), *English Pronouncing Dictionary*, London, Dent & Sons.

de MAISTRE M. (1974) : *Pour ou contre l'orthographe*. Paris, Editions Universitaires

WALTER H. (1988) : *Le français dans tous les sens*. Paris, Robert Laffont.

WELLS J. (1990) : *Longman Pronunciation Dictionary*, London, Longman.